



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
23 octobre 2015
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 15 octobre 2015, à 10 heures

Président : M. Bhattarai (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de
l'Organisation des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-17884X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 136 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

1. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion), accompagnant sa déclaration d'une projection numérique de diapositives, dit qu'il mettra l'accent sur quatre grands indicateurs financiers : les contributions mises en recouvrement, les contributions non acquittées, la trésorerie et les sommes dues aux États Membres concernant quatre catégories budgétaires : le budget ordinaire, le maintien de la paix, les tribunaux pénaux et le plan-cadre d'équipement. De manière générale, ces indicateurs financiers sont sains, à l'exception du budget ordinaire, dont les liquidités ont été épuisées par l'Organisation, qui utilise les réserves correspondantes. De graves problèmes de liquidités se poseront en novembre et décembre 2015 si des contributions suffisantes ne sont pas reçues. Le résultat final dépendra largement des contributions qui seront versées durant les semaines à venir.

2. Le solde des liquidités devrait être positif pour les opérations de maintien de la paix et les tribunaux. Le Secrétariat s'efforce par tous les moyens de traiter rapidement les paiements pour les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et le matériel appartenant au contingent, et en conséquence le niveau des sommes dues aux États Membres devrait avoir diminué à la fin de l'année.

3. Tant les contributions mises en recouvrement que les contributions acquittées ont été plus élevées en 2015 qu'en 2014, respectivement de 159 millions de dollars et 217 millions de dollars. À la date butoir du 2 octobre 2015, les contributions non acquittées s'élevaient à 1 053 millions de dollars, 16 millions de plus qu'en 2014. À cette date, 128 États Membres avaient versé leur quote-part pour le budget ordinaire intégralement, deux autres l'ont fait depuis. Il demande instamment que les autres États Membres payent leur quote-part intégralement dès que possible. Les contributions non acquittées sont dues par un petit nombre d'États, et la situation financière à la fin de 2015 dépendra largement de ce qu'ils feront dans les mois à venir.

4. La trésorerie disponible au titre du budget ordinaire se compose des soldes du Fonds général, auquel sont versées les contributions mises en

recouvrement, du Fonds de roulement, dont le montant arrêté par l'Assemblée générale est de 150 millions de dollars, et du Compte spécial. Le déficit de trésorerie du budget ordinaire, s'élevant à 81 millions de dollars à la fin de 2014 et à 73 millions de dollars au 2 octobre 2015, a été couvert par le Fonds de roulement. Les ressources du Compte spécial, dont l'utilisation en tant que réserve a été autorisée par l'Assemblée générale, s'élevaient à 199 millions de dollars. Conjointement avec les réserves, des ressources totales s'élevant à 276 millions de dollars en liquide étaient disponibles au 2 octobre 2015. Étant donné qu'il faut environ 220 millions de dollars chaque mois, les contributions d'États Membres seront nécessaires dans les semaines à venir pour disposer de liquidités jusqu'à la fin de l'année.

5. La situation de trésorerie tient compte de plusieurs opérations effectuées en 2015 en application de la résolution 69/274 A, dans laquelle l'Assemblée générale a autorisé le prélèvement de 154,9 millions de dollars sur le Fonds général en vue de combler le déficit final du plan-cadre d'équipement. Un montant total de 109,9 millions de dollars a été transféré, dont un montant de 36,6 millions de dollars prélevé sur le Compte spécial, conformément à la résolution susmentionnée. Le montant restant, à savoir 45 millions de dollars, sera financé dans le cadre de la prochaine mise en recouvrement des contributions au budget ordinaire et transféré au Fonds général.

6. Depuis août 2015 les paiements pour le budget ordinaire n'ont pas été à la hauteur des dépenses. Les déficits ont été comblés par le paiement de quotes-parts en septembre, mais à moins qu'elle ne reçoive des versements suffisants au titre des contributions, les problèmes de trésorerie de l'Organisation devraient s'aggraver en novembre et décembre. Le Secrétariat continuera de suivre de près la situation de trésorerie et gardera l'Assemblée générale informée. La situation de trésorerie finale à la fin de 2015 dépendra largement des contributions qui seront versées par les États Membres.

7. La demande d'activités de maintien de la paix étant sujette à des fluctuations, il est plus difficile de prévoir les besoins de financement pour les opérations de maintien de la paix que pour le budget ordinaire, au titre duquel les dépenses sont plus prévisibles. De plus, l'exercice budgétaire retenu pour les opérations de maintien de la paix, qui court du 1^{er} juillet au 30 juin, ne correspond pas à l'année civile. En outre, des

quotes-parts sont mis en recouvrement séparément pour chaque opération. Les avis de mise en recouvrement devant correspondre à la durée du mandat approuvé par le Conseil de sécurité pour chaque mission, ils s'échelonnent sur toute l'année et portent sur des périodes de durée différente. Tous ces facteurs compliquent les paiements effectués par les États Membres et font qu'il est malaisé de comparer les éléments de la situation financière se rapportant aux opérations de maintien de la paix et ceux se rapportant aux activités relevant du budget ordinaire.

8. Au 2 octobre 2015, le montant total des contributions au financement des opérations de maintien de la paix non acquittées s'élevait à 1,5 milliard de dollars. Un montant total de 6,2 milliards de dollars avait été mis en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix pour l'année 2015. Le montant des contributions reçues à cette date en 2015 s'élevait à environ 6 milliards de dollars et atteignait donc presque le montant mis en recouvrement.

9. Il peut être difficile aux États Membres de se tenir à jour de leur paiement des contributions mises en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix leur échelonnement tout au long de l'année et les montants nécessaires étant imprévisibles et l'année financière changeant d'une mission à l'autre. L'orateur remercie les 25 États Membres qui se sont acquittés de l'intégralité de leurs contributions au financement des opérations de maintien de la paix. Au 2 octobre 2015, les ressources disponibles pour les opérations de maintien de la paix étaient d'environ 4,3 milliards de dollars, dont 3,9 milliards inscrits aux comptes des missions en cours, 250 millions à ceux de missions clôturées et 139 millions au Fonds de réserve pour le maintien de la paix.

10. Le Secrétariat continue de tout mettre en œuvre pour réduire le montant des sommes dues aux États Membres qui fournissent des contingents et du matériel. Ces sommes s'élevaient à environ 779 millions de dollars fin 2014, mais on s'attend à ce qu'elles soient de 577 millions de dollars à la fin de 2015. Au 2 octobre 2015, un montant de 314 millions de dollars était dû aux États Membres au titre des contingents et des unités de police constituées et en ce qui concerne les demandes de remboursement relatives au matériel appartenant aux contingents, 638 millions de dollars étaient dus au titre des missions en cours et 86 millions au titre de missions clôturées. Depuis cette

date, le Secrétariat a payé 441 millions de dollars, ramenant la somme des montants dus à 597 millions de dollars et comptait la réduire encore d'ici la fin de 2015. Le Secrétaire général adjoint tient à ce que l'Organisation s'acquitte le plus rapidement possible de ses obligations à l'égard des États Membres qui fournissent des contingents et du matériel. Le Secrétariat suivra la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix de façon continue en vue de verser des montants aussi élevés que possible, mais il faut néanmoins que les États Membres s'acquittent de leurs obligations et que les mémorandums d'accord concernant le matériel soient signés rapidement avec les pays qui fournissent des contingents et du matériel.

11. Globalement, la situation financière des deux tribunaux internationaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux est restée saine. Au 2 octobre 2015, le montant des contributions non acquittées pour les tribunaux s'élevait à 69 millions de dollars, donc légèrement supérieur à celui enregistré en 2014. Le Secrétaire général adjoint remercie les 95 États Membres qui se sont acquittés de l'intégralité de leurs contributions et engage instamment les autres à suivre leur exemple. La situation de trésorerie est actuellement positive et devrait rester solide jusqu'à la fin de l'année, mais le solde de fin d'année dépendra des paiements reçus des États Membres continuant à s'acquitter de leurs obligations financières durant les derniers mois de 2015.

12. Un montant total de 1,87 milliard de dollars a été mis en recouvrement pour financer le plan-cadre d'équipement. Au 2 octobre 2015, la majeure partie des contributions avaient été acquittées et le solde impayé s'élevait à seulement 300 000 dollars. Le plan a connu des déficits, principalement du fait des dépenses connexes. En avril 2015, le Comité a pris des dispositions pour en régler le solde déficitaire. Le Secrétaire général adjoint remercie les nombreux États Membres qui se sont acquittés intégralement de leur contribution au plan-cadre d'équipement, témoignant de leur fort soutien au projet.

13. Le Secrétaire général adjoint remercie les 24 États Membres qui avaient, au 15 octobre 2015, réglé intégralement la totalité de leurs contributions. Compte tenu du peu de réserves dont l'Organisation dispose, il invite instamment les États Membres à s'acquitter de leurs obligations financières intégralement et en temps voulu.

14. Le Président dit que la déclaration du Secrétaire général adjoint sera publiée en tant que rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation au titre du point 136 de l'ordre du jour*.

La séance est levée à 10 h 30.

* Paru depuis sous la cote A/70/433.